



«C'est l'une des molécules les plus dangereuses inventées par l'homme»

La journaliste Marie-Monique Robin soupçonne Monsanto d'organiser la fusion avec Bayer pour éviter les poursuites.

Auteure de l'enquête *le Monde selon Monsanto* (2008), Marie-Monique Robin sortira les 17 et 19 octobre un documentaire (Arte) et un livre (la Découverte), *le Roundup face à ses juges*, sur l'herbicide commercialisé par Monsanto, dont le principe actif est le glyphosate. Alors que les discussions sont en cours à l'échelle européenne sur la prolongation d'autorisation de commercialisation du produit et que le groupe allemand Bayer entend racheter l'américain, elle revient sur le combat juridique qui s'engage.

Les citoyens sont-ils conscients des enjeux liés au glyphosate ?

J'en doute. Il y a un déficit d'information manifeste. De nombreuses personnes, y compris des journalistes, pensent que le glyphosate est interdit en France. Cette confusion est liée à l'annonce, en 2015, de l'interdiction de la vente en libre-service du Roundup. Les gens pensent qu'on est à l'abri, or ce n'est pas du tout le cas. Le glyphosate est l'une des molécules les plus dangereuses jamais inventées par l'homme. Elle s'accumule dans les organismes vivants et agit à de très nombreux niveaux : c'est un cancérigène, un perturbateur endocrinien, un antibiotique et un chélateur de métaux [qui les séquestre et les rend solubles, ndlr]. Comme les maladies chroniques et les malformations congénitales se multiplient, les scientifiques se mobilisent et il y a de plus en plus d'études. C'est pour cela que le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) a pu classer le glyphosate comme «cancérigène probable» en 2015. La position de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa), qui continue de nier la toxicité de l'herbicide, est scandaleuse car elle repose, comme je le montre dans le film et le livre, sur une interprétation frauduleuse des données scientifiques.

Qu'est-ce que le Tribunal Monsanto, fil conducteur de votre documentaire ?

Il s'agit d'un tribunal citoyen organisé à La Haye en 2016, dont j'ai été la marraine. L'idée était que des personnes qui s'estiment victimes puissent être entendues par de vrais juges. Ce tribunal a montré que le glyphosate affectait les sols, les plantes, les animaux, les humains... ce qui peut être une définition de l'éco-cide. Le but était également d'avoir un corpus juridique qui puisse servir à des actions en justice partout dans le monde. Au Sri Lanka, en France, aux Etats-Unis, en Argentine... des plaintes sont en train de se monter.

Les actions en justice contre Monsanto se multiplient ?

En 2011, dans *Notre Poison quotidien*, j'ai fait connaître l'affaire de Paul François [un céréa-

lier qui a engagé une bataille juridique contre Monsanto]. Cela va faire neuf ans qu'il est en procédure. C'est très lent, très dur, mais il faut le faire. Plus les actions se multiplieront, plus

les pouvoirs publics seront obligés de sortir de leur silence. Et puis il reste une question : quid de la responsabilité pénale et juridique de Monsanto une fois absorbé par Bayer? Si Monsanto disparaît, il n'y aura plus de recours. Sauf si la Commission européenne [qui examine l'opération d'acquisition] pose des conditions. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un hasard du

calendrier. Monsanto pourrait être en train d'organiser son autodissolution pour échapper aux actions en cours partout dans le monde. En attendant, on est certainement à la veille d'une réautorisation du glyphosate en Europe.

Recueilli par **AURÉLIE DELMAS**



MIRKANI

INTERVIEW